

La proposition budgétaire pour l'exercice 2019 s'inscrit dans les orientations débattues lors de la séance de conseil communautaire du 23 janvier 2019 et dans ce cadre, elle s'ordonne logiquement au plein exercice des compétences transférées.

Sept budgets sont donc soumis à l'examen du Conseil communautaire :

- Le budget principal n°450 ;
- Le budget annexe n°451 « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » ;
- Le budget annexe n°452 « Zones d'activités économiques » ;
- Le budget annexe n°453 « Bâtiments d'activités économiques » ;
- Le budget annexe n°454 « Mobilités » ;
- Le budget annexe n°455 « Scènes de Pays » ;
- Le budget annexe n°456 « Eau ».

Budget principal

Le budget 2019 marque l'achèvement de la structuration des services de Mauges Communauté, et le début rapide et concret de l'engagement de l'agglomération dans ses grandes politiques structurelles, tant sociales, qu'environnementales et économiques.

Ainsi, si le budget principal s'inscrit toujours dans une dynamique de soutien aux budgets annexes qui comprennent le financement de grands projets de Mauges Communauté, il traduit également cette année l'engagement de l'agglomération dans la transition énergétique, le développement du tourisme d'affaires et le début du programme local de l'habitat.

Le financement des actions programmées en 2019, fait apparaître un suréquilibre, résultat cumulé 2018 compris, de 3.1 M€. Le projet de budget, sur proposition de la Commission des finances, affecte ce suréquilibre aux investissements d'avenir (transition énergétique, Protection des inondations...).

Ainsi le projet de budget prévoit :

- En articulation avec les budgets annexes :
 - Une avance de 16 257 715 € au budget annexe « zones d'activités économiques », en vue de couvrir le déficit cumulé, 9 631 215 €, le remboursement des emprunts, 2 606 000 €, puis de financer l'acquisition de nouveaux terrains, 1 108 000 €, et les programmes d'aménagement des espaces à vocation économique, 4 548 500 €. L'équilibre budgétaire de ce budget annexe est également garanti par la vente de terrains pour 1 763 000 € ;
 - Une subvention d'équilibre au budget annexe « Mobilités » de 1 424 700 €, en vue de financer les services destinés aux scolaires pour lesquelles Mauges Communauté assure l'adaptation de l'offre aux besoins des usagers (création de circuits vers les établissements secondaires, mise en œuvre des circuits de sectorisation scolaire de l'enseignement du 1^{er} degré) ;
 - Une subvention d'équilibre au budget annexe « Scènes de Pays » de 477 000 €, permettant le financement des personnels du service, des spectacles et animations de 2019, ainsi que les charges afférentes (sécurité civile, intermittents, frais de séjour des artistes...) ;
- Au sein du budget principal :
 - 1 476 000 € sont consacrés à l'entretien des zones d'activités économiques ;
 - 401 955 € doivent permettre les études nécessaires dans le cadre de la transition énergétique. 3 744 100 € sont affectés en provision pour la capitalisation de la société d'économie mixte locale « Mauges énergies », en cours de création, et l'apport au compte courant des associés. 250 000 € sont réservés pour des avances remboursables auprès des sociétés de projet.

- L'engagement du Programme local de l'habitat est provisionné à hauteur de 374 229 € cette année.

La fiscalité, assise sur la dynamique économique du territoire, est prévue avec un taux de progression de + 2.54 %, hors rôles supplémentaires, par rapport au réalisé 2018. En particulier, la CVAE progresse de + 3.6 %.

Le projet de budget prend en compte une diminution des dotations de l'État, consécutive à la baisse prévisible de 37% du coefficient d'intégration fiscale suite à son calcul propre à Mauges Communauté après deux années d'intégration fiscale à l'agglomération de l'ensemble des communes adhérentes, et en corrélation avec le choix des Mauges d'un EPCI à faible intégration (baisse de 61% de la DGF, compensée par la garantie d'un maintien à 95 % du montant 2018).

Par ailleurs, une baisse de 1.5 % de la dotation de compensation de la part salaires de la taxe professionnelle est prévue.

Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »

Outre l'exploitation du service pour 10 030 175 € (rémunération des personnels du service, frais de collecte et déchèteries et contribution à Valor 3 E, syndicat chargé du tri des emballages recyclables et du traitement des résiduels), il est prévu les crédits nécessaires pour la mise en œuvre de la restructuration du réseau des déchèteries pour un montant total de 1 500 000 €, financés par l'emprunt (travaux de réhabilitation des sites de Melay et Saint-Pierre-Montlimart et réalisation des études pour les nouveaux sites sur Jallais et Saint-Germain-sur-Moine). L'excédent de la section d'investissement, pour 527 060 €, est réparti en provision au compte 21, pour l'achat de bacs et au compte 23 pour la poursuite du programme de restructuration des déchèteries.

Budgets annexes « zones d'activités économiques » et « bâtiments d'activités »

Le développement des surfaces des zones d'activités économique implique l'achat de terrains pour 1 108 000 € : extension de l'Actiparc des Trois routes à Chemillé-en-Anjou, des Couronnières à Orée d'Anjou, de l'Actipole Anjou et de Val de Moine, à Sèvremoine.

Par ailleurs, l'aménagement des parcs d'activités représente un engagement de 4 548 500 €, avec deux programmes majeurs : l'aménagement de la Zone d'activité commerciale des Trois routes à Chemillé-en-Anjou sur une emprise de 5,5 hectares (1 315 000 €) et l'aménagement de la Zone d'activités du Tranchet à Mauges-sur-Loire sur une emprise de 7,54 hectares (997 000 €). Le budget prévoit, en outre, des travaux sur les zones existantes : dont, sur Sèvremoine, un giratoire et des voiries provisoires Zone Actipole Atlantique (636 000 €), et une extension de la Zone Val de Moine (330 000 €), sur Mauges-sur-Loire, des travaux de voirie Zone de la Lande (215 000 €).

Les investissements en matière d'immobilier répondent à des choix ciblés. Il est donc proposé d'inscrire les crédits pour le rachat du bâtiment BTM, Zone des Alliers (500 000 €). Le bâtiment et 9 000 m² de terrain séparables, seront proposés à la vente. Il est prévu également la construction d'un atelier relais, Zone de la Pierre Blanche, à Beaupréau en Mauges (600 000 €). La vente de trois bâtiments, en 2018, a permis, d'une part de financer, sans recours à l'emprunt, les travaux d'aménagement du bâtiment zone de La Biode, à Sèvremoine, mis en location auprès de l'entreprise HPP, et d'autre part de dégager un excédent d'investissement (477 030 €) qui, avec le produit attendu des cessions (558 000 €) permet la réalisation de ce programme sans recours à l'emprunt. L'autofinancement dégagé, constitué des amortissements (614 400 €) et d'un virement complémentaire de la section de fonctionnement (118 050 €), couvre par ailleurs le remboursement en capital des emprunts (730 000 €). Afin de permettre, si nécessaire au développement économique, la réalisation d'un nouvel atelier relais, le budget prévoit des crédits supplémentaires au chapitre 23 (500 000 €), et un emprunt d'un montant équivalent.

Budget annexe « Mobilités »

Le Budget annexe « Mobilités » est en évolution sensible au niveau des charges en particulier pour le transport scolaire. Ainsi, si le montant des prestations pour le transport à la demande et les lignes régulières restent stables (975 000 €), celui pour les transports scolaires est augmenté de 6.85% (3 900 000 €), pour prendre en compte :

- la modification de la carte scolaire des collèges pour les communes de Gesté, Chaudron-en-Mauges et Saint-Quentin-en-Mauges, nécessitant potentiellement deux lignes supplémentaires ;
- l'évolution toujours croissante des effectifs transportés vers les collèges et lycées de Mauges Communauté ;
- l'impact de l'évolution des conditions et prescriptions constituant les renouvellements des marchés.

Les principales autres charges sont celles de personnel (200 000 €), d'accès aux logiciels métiers (50 000 €), et le développement de la visibilité du service (86 600 € dont 60 000 € en investissement).

Ce budget est équilibré par une subvention du budget général de 1 424 700 €, qui couvre le financement des services scolaires dont une partie est réalisée par affrètement de services inter-urbains régionaux. Les autres principales recettes sont les dotations du Conseil régional, dans le cadre du transfert de compétence (3 104 630 €) et les titres de voyageurs (765 500 €).

Budget annexe « Scènes de Pays »

Le budget annexe « Scènes de Pays » est évaluée à 873 000 €. D'une part, il tient compte de nouvelles charges de techniques, de sécurité et de frais de personnel, avec notamment la prise en charge dorénavant du temps de travail des régisseurs de la Loge et du Théâtre Foirail et des SSIAP assurant la sécurité (30 000 €), ainsi que la création d'un poste au sein du service culture sur l'accueil et la billetterie (6 mois en 2019 - 16 000 €). D'autre part, ce budget inclut les charges artistiques de la saison en cours (janvier à juin 2019) et un prévisionnel du 1er semestre de la saison prochaine, sur la base d'une saison identique à 2018/2019 (460 000 €).

Les autres charges sont la location de matériels (31 000 €), le recrutement de techniciens du spectacle (38 000 €) et la communication (33 000 €).

Les recettes sont composées à la fois, de recettes propres, avec la billetterie et le mécénat (206 000 €), et de soutiens financiers des autres collectivités, État, Région et Département (190 000 €), reconduits sur la base du budget 2018. Le budget annexe « Scènes de Pays » s'équilibre par une subvention du budget général de 477 000 €.

Budget annexe « Eau »

Le Budget annexe « Eau » se caractérise par le montant des investissements prévus (1 510 000 €), afin de financer, outre le programme habituel d'extension et d'entretien des installations et réseaux, la maîtrise d'œuvre et le début des travaux nécessaires à la sécurisation de l'alimentation en eau potable du réseau (1 030 000 €). Ainsi, l'autofinancement dégagé (233 200 € d'amortissement et 260 580 € de virement complémentaire de la section de fonctionnement), ne couvre pas l'ensemble des travaux et un recours important à l'emprunt est nécessaire (1 198 720 €).

Montant total des crédits, en dépenses et recettes, des budgets primitifs, principal et annexes

Budgets primitifs 2019	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Total des deux sections	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget principal 450	47 259 798.17 €	47 259 798.17 €	24 427 288.53 €	24 427 288.53 €	71 687 086.70 €	71 687 086.70 €
Budget annexe 451 « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »	10 523 175.84 €	10 523 175.84 €	2 731 892.50 €	2 731 892.50 €	13 255 068.34 €	13 255 068.34 €
Budget annexe 452 « zones d'activités économiques »	7 663 500.00 €	7 663 500.00 €	18 020 715.48 €	18 020 715.48 €	25 684 215.48 €	25 684 215.48 €
Budget annexe 453 « bâtiments d'activités économiques »	1 232 005.00 €	1 232 005.00 €	2 450 939.00 €	2 450 939.00 €	3 682 944.00 €	3 682 944.00 €
Budget annexe 454 « mobilités »	5 308 330.00 €	5 308 330.00 €	78 395.00 €	78 395.00 €	5 386 725.00 €	5 386 725.00 €
Budget annexe 455 « Scènes de Pays »	873 000.00 €	873 000.00 €			873 000.00 €	873 000.00 €
Budget annexe 456 « Eau »	632 730.00 €	632 730.00 €	2 077 996.00 €	2 077 996.00 €	2 710 726.00 €	2 710 726.00 €